



**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 6614930**

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public est par la présente donnée que la Municipalité de Saint-Chrysostome a reçu une demande de dérogation mineure pour le lot 6614930 inscrite au cadastre du Québec.

La demande vise à déroger aux dispositions du règlement de zonage en ce qui concerne le nombre maximal de logements par bâtiment dans la zone R-7 et de permettre un nombre maximal de 4 logements. Le zonage actuel permet 3 logements.

Le conseil municipal étudiera cette demande lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 15 octobre 2024 à 19 h 30 au 624, Notre-Dame et toute personne intéressée peut faire valoir son opinion à ce sujet.

DONNÉ À SAINT-CHRYSOSTOME, ce 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Jessy Létourneau  
Directeur général et greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Jessy Létourneau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Chrysostome certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 16h le 1<sup>er</sup> octobre 2024 sur le site internet de la municipalité au [www.mun-sc.ca](http://www.mun-sc.ca) onglets *Services aux citoyens / Greffe et administration / Avis public* et sur le babillard de l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Jessy Létourneau  
Directeur général et greffier-trésorier